



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANTES

Rectorat

DAFPIC
Délégation Académique
Formation Professionnelle
Initiale et Continue

Dossier suivi par :
Pascal Vallier
Adjoint DAFPIC - FI
Formation Initiale

Joël Bidard
IPE – Ingénieur Pour l'Ecole
Ce.dafpic.formation-initiale@ac-nantes.fr

Réf : LDM/PV/JB/AGC/2014/128

8-10 rue du Général
Marguerite
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Tél. : 02 51 86 31 16

Vu l'article L335-1 du code de l'éducation
Vu les articles D335-1 à D335-4 du code de l'éducation
Vu le décret n° 2005-1394 du 10 novembre 2005
Vu la circulaire n° 2005-204 du 29 novembre 2005
Vu la demande de la délivrance du label « lycée des métiers » présentée par le lycée professionnel Gaston Lesnard à Laval (53)
Vu l'avis favorable du groupe académique « lycée des métiers » réuni le 2 juin 2014
Vu l'avis favorable du Conseil Académique de l'Education Nationale du 14 novembre 2014

Article 1 :

Le label «Lycée des métiers du bâtiment» est renouvelé au lycée professionnel Gaston Lesnard, 84 boulevard Volney, BP 1537, 53015 Laval cedex, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Article 2 :

Le label «Lycée des métiers du bâtiment» est attribué pour une durée de cinq ans.

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'académie et le Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

Fait à Nantes, le 17 novembre 2014

Le Recteur de l'académie de Nantes,
Chancelier des universités

William MAROIS